



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Mercredi 29 juin 2022
19h30**

**COEUVE
Halle polyvalente**

Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022 à 19h30
Coeuve, Halle polyvalente



Délégués : Maires du district de Porrentruy 2018-2022

Commune	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	NO téléphone	Signature
Alle	Monsieur	Babey	Stéphane	Maire	079 252 78 42	
Basse-Allaine	Monsieur	Crétin	Thierry	Maire	079 211 39 73	
Beurnevésin	Monsieur	Fuhrer	Jean-Christophe	Maire	079 446 83 65	
Boncourt	Monsieur	Maire ^{Maître}	Lionel	Maire	079 388 82 40	
Bonfol	Monsieur	Gasser	Fernand	Maire	079 690 19 06	
Bure	Madame	Gschwind	Sébastien	Maire	079 338 17 25	
Clos du Doubs	Monsieur	Lachat	Jean-Paul	Maire	079 356 25 12	
Coeuve	Monsieur	Bleyaert	Benoît	Maire	078 744 73 10	
Cornol	Monsieur	Simon	Yves	vice-maire	079 443 88 45	
Courchavon	Monsieur	Gschwind	Serge	Maire	079 686 84 32	
Courgenay	Monsieur	Jolissaint	Didier	Maire	078 904 73 56	
Courtedoux	Monsieur	Minger	François	Maire	079 543 96 76	
Dampfreux	Monsieur	Henry	Michel	Maire	079 545 80 31	
Fahy	Monsieur	Christinaz	Philippe	Maire	079 456 99 33	
Fontenais	Monsieur	Yves	Petignat	Maire	078 861 51 91	
Grandfontaine	Madame	CHARIATTE Vuillaume	JESSICA Marguerite	Maire	079 540 66 82	
Haute-Ajoie	Monsieur	Baconat	Michel	Maire	079 328 24 16	
La Baroche	Monsieur	Schaer	Romain	Maire	032 462 10 01	
Lugnez	Madame	Kübler	Brigitte	Maire	078 842 65 03	
Porrentruy	Monsieur	Voirol	Gabriel	Maire	079 208 65 09	
Vendlincourt	Monsieur	Gerber	Eric	Maire	079 933 03 58	excuse!

Invitées-és

Institution	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No Téléphone	Signatures
RCJU	Madame	Beuret	Rosalie	Ministre		Excusée
RCJU/COM	Monsieur	Riat	Christophe	RCJU/COM		
AEACMBDP	Monsieur	Schneider	Raphaël	Président		Excusé
CCBL	Monsieur	Kohler	Jean-François	Président	079 725 44 65	présent
CCBL	Madame	Theurillat	Christel	vice-président	079 776 96 53	présent
Municipalité	Monsieur	Huber	Jérémy	Resp. UEI		

Assemblée générale ordinaire du 29 juin 2022 à 19h30
Coeuve, Halle polyvalente



Employé-e-s SIDP

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
SIDP	Madame	Cramatte	Sophie	Secrétaire	079 522 23 43	
SIDP	Madame	Sanchez	Annabelle	Admin. finances	079 946 18 98	
SIDP	Monsieur	Pressacco	Gregory	Resp. technique	079 827 85 86	

Presse

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	NO Téléphone	Signatures
LQJ	Monsieur	Merçay	Josué	journaliste		
RFJ	Monsieur	Nagy	Thomas	journaliste	079/365.68.22	



Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy

**Assemblée générale ordinaire
Mercredi 29 juin 2022 à 19h30 (Coeuve)**

Président :
Baconat Michel
Vice-Présidente :
Vuillaume Marguerite

Liste des présences annexée : 21 délégués invités, intervenants et invités

Invités :

RCJU/COM
Riat Christophe, Délégué aux affaires communales

Municipalité de Porrentruy
Jérémy Huber

CCBL
Me Jean-François Kohler
Me Christel Theurillat

RFJ
Thomas Nagy
SidP
Cramatte Sophie, secrétaire
Sanchez Annabelle, administratrice des finances
Pressacco Gregory, responsable technique

Excusés :

RCJU
Rosalie Beuret, Ministre des Finances

AEACDP :
Raphaël Schneider, Président

LQJ

Michel Baconat : ouvre la séance de l'assemblée générale des délégués de ce jour. Il salue Me Christel Theurillat et Me Jean-François Kohler, respectivement vice-Présidente et Président de la Commission de conciliation en matière de baux à loyers du district de Porrentruy. Madame la Ministre des Finances Rosalie Beuret est excusée. Il salue également le délégué aux affaires communales Monsieur Christophe Riat. Les représentants de l'AEACDP sont excusés. La presse est représentée par Monsieur Thomas Nagy pour RFJ. Il salue les représentants de la commune de Coeuve qui nous accueille chaleureusement dans leurs installations. Il salue également les employés du SidP comme mentionné ci-dessus ainsi que M. Jérémy Huber, chef de service de l'UEI de la Municipalité de Porrentruy. Madame Marguerite Vuillaume, maire de Grandfontaine, est excusée et remplacée par Mme Jessica Chariatte. M. Ernest Gerber, maire de Cornol, est remplacé par le vice-maire M. Yves Simon. Monsieur Eric Gerber, maire de Vendlincourt, est excusé. Monsieur Lionel Maître, maire de Boncourt, nous rejoint plus tard. L'ordre du jour se compose de dix points. Pas de demande de modification de l'ordre du jour.

1.
Accueil

 **Sont nommés scrutateurs :**
M. Fernand Gasser et M. Thierry Crétin

2.
Désignation des scrutateurs

 **Le PV de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2022 est approuvé à la majorité évidente.**

3.
Approuver le PV de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2022

Commission de conciliation en matière de baux à loyer

Rapport du Président et de la vice-présidente

Maître Jean-François Kohler : remercie Me Christel Theurillat et Annabelle Sanchez ainsi que les assesseurs pour le travail fourni durant l'année.

Maître Christel Theurillat présente les statistiques dont voici le détail des séances pour l'année 2021.

Nous relevons globalement que 45 nouvelles demandes sont parvenues à la commission durant l'année écoulée et que 5 demandes étaient pendantes à fin 2021 tout comme à fin 2020.

Ce sont donc 45 cas qui ont été traités durant l'année 2021.

On relève également que 10 séances ont été reportées après une première convocation à la demande de l'une des parties et une séance a été retirée après convocation. La commission a siégé à 41 reprises durant l'année écoulée.

A relever qu'il y a eu 3 reports de séances en raison de la COVID-19. La commission a fait appel à des interprètes à deux reprises.

Détails des cas traités :

20 par une conciliation, soit 45 %

(1 x baisse de loyer ; 1 x frais accessoires ; 2 x résiliations ordinaires ; 1 x résiliation extraordinaire ; 9 x prolongations de bail ; 3 x créances de paiement ; 1 x défauts de la chose louée ; 2 x autres motifs).

15 par une non-conciliation, soit 33 %

(1 x augmentation de loyer ; 1 x baisse de loyer ; 1 x résiliation ordinaires ; 1 x prolongation de bail ; 8 x créances de paiement ; 3 x autres motifs).

10 par autres motifs (retrait, pas d'entrée en matière, renvoi), soit 22 %

La répartition des séances par commune est la suivante :

Porrentruy : 18 ; Courchavon : 4 ; Courgenay, Fontenais, Vendlincourt : 3 ; Alle, Boncourt, Haute-Ajoie, La Baroche : 2 ; Basse-Allaine, Beurnevésin, Bonfol, Bure, Cornol, Courtedoux : 1

Alle	2
Basse-Allaine	1
Beurnevésin	1
Boncourt	2
Bonfol	1
Bure	1
Clos du Doubs	0
Cornol	1
Courchavon	4
Courgenay	3
Courtedoux	1
Damphreux	0
Fontenais	3
Grandfontaine	0
Haute-Ajoie	2
La Baroche	2
Vendlincourt	3

4.
Rapport de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer du district de Porrentruy et comptes 2021 y relatifs
Intervenants :
Mes Jean-François Kohler et Christel Theurillat

Lugnez	0
Porrentruy	18
Totaux	45

Annabelle Sanchez présente les comptes 2021

Traitement des membres de la commission Présidents et assesseurs : CHF 12'696.80

Traitement du personnel administratif (y.c. charges patronales) : CHF 19'131.26

Frais de formation de nos Présidents : CHF 334.30

Frais de traduction : CHF 290.10

Frais de port et divers : CHF 1'432.80

Frais de déplacements : CHF 389.35

Répartition des frais administratifs : CHF 1'655.20

Répartition des frais de locaux : CHF 1'185.55

Soit un montant total de CHF 37'117.13 qui représente pour l'année 2021 un montant de **CHF 1.53/hab. (2020 : CHF 1.38)** sur les **CHF 9.00/hab. de cotisations annuelles versées par les communes.**

(Statistique au 31.12.2020 24'271 habitants)

A 19h45, Me Jean-François Kohler et Me Christel Theurillat quittent la séance.

Les comptes de la CCBL sont approuvés par l'assemblée des délégués à la majorité évidente.

Michel Baconat : rappelle que les comptes ont été transmis avec la convocation.

Annabelle Sanchez présente l'ensemble des comptes 2021.

Thierry Crétin : est-ce que les heures supplémentaires effectuées en 2021 sont imputées dans les comptes 2021 ?

Annabelle Sanchez : une provision a été recalculée.

Électricité

Yves Petignat : est-ce que le contrat passé avec les SID se justifie encore ? Est-ce que l'on doit s'attendre à de telles dépenses les prochaines années ?

Gregory Pressacco : Il n'y a aucune facture des SID dans les comptes 2021. Le contrat avec les SID a été passé à partir du 1^{er} mars 2022. Il a été annoncé dernièrement qu'il y aura encore une hausse en 2022 par rapport à 2021 car le contrat qui courrait avec BKW jusqu'à fin 2021 était à 5,6 centimes le kilowattheure. Le contrat passé avec les SID au 1^{er} mars est à 14,95 centimes le kilowattheure. Le contrat proposé par les BKW à fin 2021 était lui à 35 centimes. Le comité du SidP a refusé de le signer. Il a été décidé de procéder à un appel d'offre. Le meilleur prix a obtenu le marché. A la fin des enchères, les BKW et les SID étaient au même tarif. La patinoire

5.
Comptes 2021
- Présentation et
discussions

consomme 2'000'000 kilowattheures par année. La consommation d'électricité de la patinoire avait été sous-estimée par les différents ingénieurs spécialistes.

De plus, la hausse de tarif est arrivée malheureusement au moment de l'échéance du contrat avec les BKW.

Après une estimation grossière, les coûts de l'électricité de la patinoire pour 2022 devraient avoisiner les CHF 350'000.-.

Le photovoltaïque produira env. 700'000 kilowattheures. La patinoire consomme 80% de l'électricité produite l'hiver et la moyenne sur l'année devrait être de 70% d'auto-consommation.

Thierry Crétin : est-ce que les surcoûts sont répercutés sur les locataires ?

Gregory Pressacco : Il n'y a pas eu de répercussions en 2021. Une augmentation a été annoncée aux locataires pour 2022.

Stéphane Babey : le HCA payait CHF 170.- / heure. L'augmentation sera approximativement d'une trentaine de francs. Ce n'est pas aux communes d'assumer les fortes hausses de l'électricité.

Thierry Crétin : le crédit de construction n'a pas encore été consolidé. En raison de l'augmentation des taux, est-ce qu'il sera consolidé rapidement ?

Gregory Pressacco : le crédit de construction est conclu à un taux de 1,2%. Des subventions et le solde de la LORO doivent encore venir. Le décompte final doit être présenté après les vacances d'été avant de pouvoir consolider le solde résiduel.

Michel Baconat : la fiduciaire BDO est chargée du rapport des comptes. Il donne la lecture du rapport des comptes de BDO.

Les délégués qui acceptent les comptes 2021 tels qu'ils ont été présentés et donnent décharge au comité sont priés de se manifester par un levé de main.

A la majorité évidente, les délégués acceptent les comptes 2021 tels que présentés durant l'assemblée.

- Rapport de l'organe de contrôle
- Approbation et décharge au comité

Michel Baconat : cède la parole à Thierry Crétin et à M. Jacques Blanc de BDO pour le point Gouvernance.

Thierry Crétin : présente M. Blanc. Le mandat donné à ce groupe consistait à interviewer les membres du comité et le personnel du SidP. À la suite de ces interviews, M. Blanc va donner son appréciation sur ce qui va bien et ce qui peut être amélioré. L'objectif est de répondre à certaines questions concernant les moyens nécessaires au SidP pour accomplir ses missions actuelles et futures ainsi que de faire une présentation claire aux membres de l'assemblée. La deuxième partie est politique et concerne la structure du comité. Il cède la parole à Jacques Blanc.

Jacques Blanc : remercie de l'accueillir. Le résultat intermédiaire est l'appréciation et l'interprétation personnelle de M. Blanc par rapport à son expérience dans ce genre de mission. La situation n'est pas unique mais propre à une structure intercommunale comme le SidP.

Présentation par Jacques Blanc de la première partie.

Gregory Pressacco : rectifie. Nous sommes 2,4 EPT mais il ne faut pas oublier les sept employés de l'Espace loisirs ainsi que les 28 auxiliaires qui travaillent l'été à la piscine de Porrentruy.

Jacques Blanc : en est bien conscient et reconnaît les responsabilités qui en découlent.

Thierry Crétin : présente la deuxième partie

Romain Schär : Tous les exécutifs ne sont pas favorables à travailler avec le SidP. Les communes ont toujours plus de charges. Il faut prendre le pouls de la population.

Yves Petignat : s'interroge sur l'objectif visé. Est-ce que l'on se dirige vers une super-commune, une fusion, un supermarché de services ? Jusqu'où les communes sont-elles prêtes à abandonner leur autonomie. La structure dépend des objectifs que l'on se donnera.

Philippe Christinaz : propose un tableau de ce que représente le SidP avec les tâches qu'il exécute à la place des communes. Il voit mal les petites communes assumer toutes ces missions si le SidP n'existait pas. Ces dernières se compliquent et les communes n'auraient pas les moyens d'investir dans du personnel spécialisé. Il y a de plus en plus d'exigences du Canton et de la Confédération. Les communes se reposent sur le SidP mais il faut un tableau explicatif de ce qu'il

6.
Gouvernance :
Avancement du dossier

représente comme tâches afin de l'expliquer à nos membres. L'augmentation du prix par habitant est en fonction des tâches et du travail. Il est persuadé que le comité a besoin d'être plus grand, qu'il y a des besoins en personnel. Les tâches actuelles et futures du comité remplaceront celles dans nos communes.

Didier Jolissaint : les citoyens n'ont pas connaissance de l'importance des tâches du SidP, comme, par exemple, la connexion du réseau d'eau. C'est pourtant vital et les citoyens ne s'en rendent pas compte. La commune de Courgenay, comme les autres communes, rencontre la problématique de l'augmentation des tâches courantes. A Courgenay, avec l'augmentation de la population, des classes d'école doivent ouvrir et l'école n'a plus de place. Une étude a été lancée. Elle n'est pas encore parvenue à la conclusion mais une centralisation des écoles ou envoyer les enfants dans un autre village seront peut-être les solutions. L'infrastructure est un problème parmi d'autres. Si le SidP accepte d'autres charges qui engendrent d'autres investissements, cela va impacter nos finances. C'est un problème de gérer la population en constante augmentation. L'endettement est maintenu à un stade acceptable mais si les charges augmentent, cela va compliquer les finances.

Stéphane Babey : Tous les politiques locaux doivent profiter de mettre tout sur la table. Par rapport à la gouvernance, rien ne sera présenté avant le milieu de l'année prochaine. Il fait un bref rappel du travail réalisé par le Syndicat ces cinq dernières années. La connexion d'eau, les molok mais il y a également la RPT JU. Le district perdait entre CHF 3 et 4 mio. de rentrées fiscales en Ajoie. Tout le monde s'est félicité de l'action du syndicat. Sans celui-ci, toutes les communes ajoulottes participeraient à raison de plusieurs millions à l'alimentation du fond de péréquation cantonal. Il ne faut pas l'oublier. En travaillant collectivement, les résultats sont concrets.

Le PDR est une obligation définie par la LAT découlant d'une loi fédérale. Sans le SidP, il n'y aurait pas eu de PDR et les communes n'en seraient pas là où elles en sont aujourd'hui. C'est grâce à la mutualisation d'un territoire. C'est également cela qui a permis d'imaginer le concept du PAL dans les 21 communes du district. Le SidP est perfectible. Les collaborateurs sont mis très souvent sous pression. Aujourd'hui, le SidP atteint une phase de bascule avec un comité fatigué. C'était une législature compliquée avec le Covid, les comptes, la patinoire, etc... D'autres objectifs tels que Stockmar sont discutés. La CESAC n'a pas les capacités de s'occuper de la rénovation du collège Stockmar. Techniquement parlant, il n'y a que le SidP qui puisse le faire. Il encourage les différents maires à s'exprimer dès le mois d'octobre par le biais des différents groupes de travail. Si cela ne convient pas aux communes, on revient en arrière avec un secrétaire à 80% et un Président. La CCBL est également un gros chantier. Cette tâche est de la responsabilité des communes. C'est très problématique car nous manquons toujours d'un secrétaire.

Jacques Blanc : Il y a la question de l'existence et de l'utilité du SidP. Il y a deux priorités. La première : Quel que soit l'avenir du SidP, vous devez revoir l'organisation et la gouvernance. Il y a urgence. Le comité et les collaborateurs ne peuvent plus travailler dans ces conditions. Il doit y avoir une vision, une anticipation. La deuxième préoccupation est le coût du SidP. Est-ce que les tâches coûteraient moins cher si les communes les faisaient directement ? Certes, le syndicat a un coût. Vraisemblablement que le coût de fonctionnement du SidP va augmenter mais ce n'est pas sûr que cela coûterait moins cher si les communes faisaient ses tâches elles-mêmes. Elles devraient engager du personnel, des moyens, des compétences. Les communes ont l'impression d'être dépossédées de leurs tâches et je le comprends. La question est de savoir sur quelles tâches les communes souhaitent se concentrer. Certaines tâches sont très techniques. Elles peuvent également gagner en autonomie sur les tâches d'animation de la communauté. A voir ce qu'elles souhaitent déléguer au SidP.

Yves Petignat : concernant le manque d'anticipation, il demande si le problème vient du fait que le SidP assume des tâches qui lui « tombent dessus », comme le collège Stockmar ? Il ne remet pas en doute la nécessité du SidP. Peut-on se réorganiser du point de vue opérationnel sans anticiper les problèmes qui se posent dans les communes et dans le district. Il a l'impression que l'on se réorganise sans fixer les objectifs. Il y a une marge entre un supermarché de services ou une super-commune. C'est une organisation exécutive et législative très différente.

Jacques Blanc : c'est la raison pour laquelle il faut décharger les membres du comité afin qu'il puisse se pencher sur ces questions. Les communes ont elles aussi des tâches qui leur « tombent

dessus » sans y être préparées. C'est valable pour le comité mais aussi pour les communes. La structure opérationnelle du SidP a besoin de plus de flexibilité afin d'absorber ces chocs. Il ne faut pas négliger l'importance de la réorganisation opérationnelle du SidP afin que la structure opérationnelle ait plus de moyens.

Thierry Créatin : les groupes de travail constitués de personnes issus des microrégions ont pour but d'amener des discussions dans les microrégions. Il n'a pas été parlé de fusion dans la présentation. Le but est de faire atterrir le SidP dans sa mission commune présente et future ainsi et d'évaluer combien cela coûte. Rien n'est décidé. Le développement du syndicat dépend de l'assemblée des maires, des exécutifs. C'est une proposition de développer des missions collectives régionales et de mettre en place des moyens opérationnels professionnels. Les personnes en charge de la stratégie et du développement doivent pouvoir le faire sereinement.

Gabriel Voirol :

- C'est bien de consulter la population mais quelle question faut-il poser ? Il ne faut pas demander si elle veut fusionner, on n'a pas parlé de fusion. Beaucoup d'habitants se satisfont très bien avec la situation actuelle. Ils n'ont pas besoin de commune et ne s'engagent pas.
- Une réflexion a été faite il y a dix ans en rassemblant l'ensemble des exécutifs afin de savoir si la situation était satisfaisante. La réponse a été à 100% « non, pas satisfaisante ». Aujourd'hui, la situation est identique. Le choix doit se faire ensemble. Le groupe de travail doit chercher des pistes entre la situation antérieure, la situation actuelle, la fusion et d'autres schémas. Il y aura des avantages et des inconvénients. Ce qui a été dit par rapport au rassemblement des communes de la couronne, personne à part Fontenais n'avait l'intention de se rapprocher de Porrentruy mais aucune commune a dit que tout allait bien. Il a été dit que nous avons besoin de partager des ressources humaines pour réaliser des charges opérationnelles. Garder l'autonomie décisionnelle politique mais en termes d'exécution, on peut entrer en matière. On ne peut pas travailler avec des politiques qui font de l'opérationnel. Il y a des plaintes de pertes de compétences. Pour garder des compétences, il faut travailler ensemble. On aura une plus grande capacité à se développer au niveau régional. Il reste convaincu que la fusion est une bonne chose. Qu'est-ce que l'on veut pour notre région ? Est-ce que l'on accepte de partager financièrement des tâches ? Est-ce que l'on veut que des tâches disparaissent de notre région ? Le PDR est un élément essentiel dans cette image que l'on veut avoir de cette région. Qui accepte de travailler ensemble, de trouver des meilleurs lieux pour accueillir des postes de travail à des endroits choisis et partager les recettes fiscales. Si on ne fait pas ce travail, il n'y aura pas de réductions financières. Nous allons payer le canton pour des tâches que nous ne pouvons plus faire. Il faut amener des pistes et en débattre ensemble.

Michel Baconat : Il n'y a pas d'autres questions sur le sujet. Il remercie Thierry Créatin et Jacques Blanc.

Michel Baconat : cède la parole à Lionel Maître.

Lionel Maître : présente le point de situation de la pose des moloks. Concernant la situation financière, le prix des sacs poubelle a été augmenté en début d'année. Toutefois, notre fournisseur de sac, l'entreprise Petroplast ainsi que l'entreprise Gobat qui s'occupe du ramassage ont également augmenté leurs prix en raison de la hausse du pétrole. L'effort pour équilibrer le budget est donc nul.

Didier Jolissaint : est-ce que les coûts diminuent avec les moloks ?

Gregory Pressacco : cela va améliorer la situation mais ne va pas suffire à couvrir le déficit étant donné qu'il faut continuer le ramassage des containers « pucés ».

Michel Baconat : Il n'y a plus de question sur ce point. Il remercie Lionel Maître pour cette présentation.

Michel Baconat : en l'absence d'Eric Gerber, Gregory Pressacco présente ce point.

Gregory Pressacco : présente le point sur la situation de l'interconnexion interdistrict et la connexion de La Baroche.

7.
Déchets :
moloks et
situation
financière

8.
Eau :
Interconnexion
interdistrict et



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DISTRICT DE PORRENTROY



Assemblée du SIDP du 29 juin 2022

7. Déchets : moloks et situation financière

Coeuve, Halle polyvalente



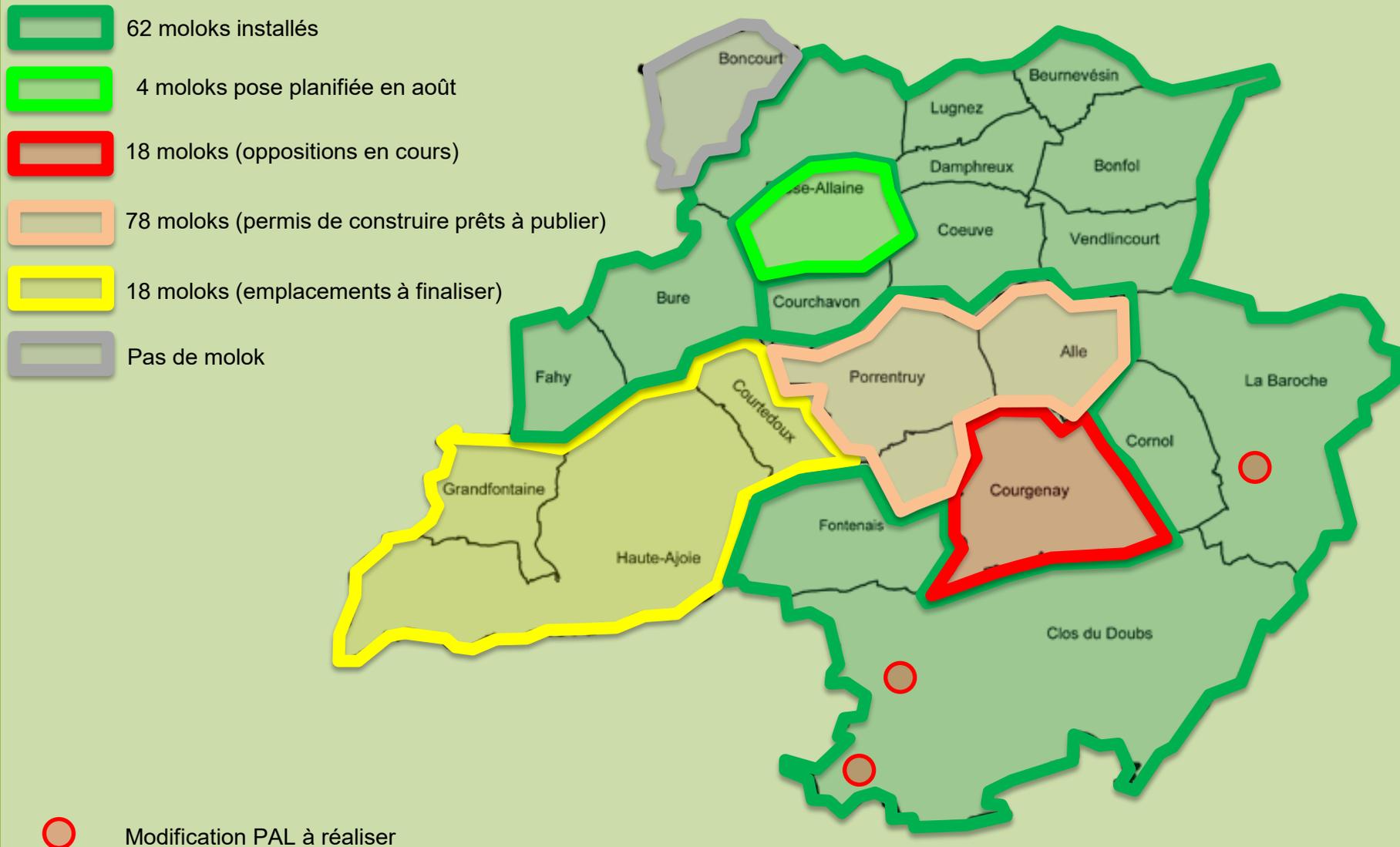
Moloks et situation financière

- a) Installation des moloks, point de situation
- b) Situation financière du compte de fonctionnement des déchets



a) Installation des moloks

- Total à installer: ~180 conteneurs





b) Situation financière du compte de fonctionnement des déchets

- Comme vous avez pu le constater dans les comptes 2021, le service des déchets est déficitaire.
- Pour pallier à ce déficit et couvrir le doublement de la redevance cantonale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021, il a été décidé d'augmenter la taxe (au sac et au poids) au 1^{er} janvier 2022, ce qui vous a été soumis lors de l'assemblée du budget 2022 en octobre 2021.
- Malheureusement, 2 mauvaises nouvelles nous sont parvenues depuis qui sont:
 - Une hausse du prix de la matière des sacs taxés au 1^{er} janvier 2022 liée à l'augmentation des prix du pétrole
 - Une augmentation des frais de ramassage liée à l'augmentation du prix des carburants
- Compte tenu de ce qui précède, une analyse est cours pour proposer une nouvelle hausse des taxes afin d'équilibrer le compte des déchets.

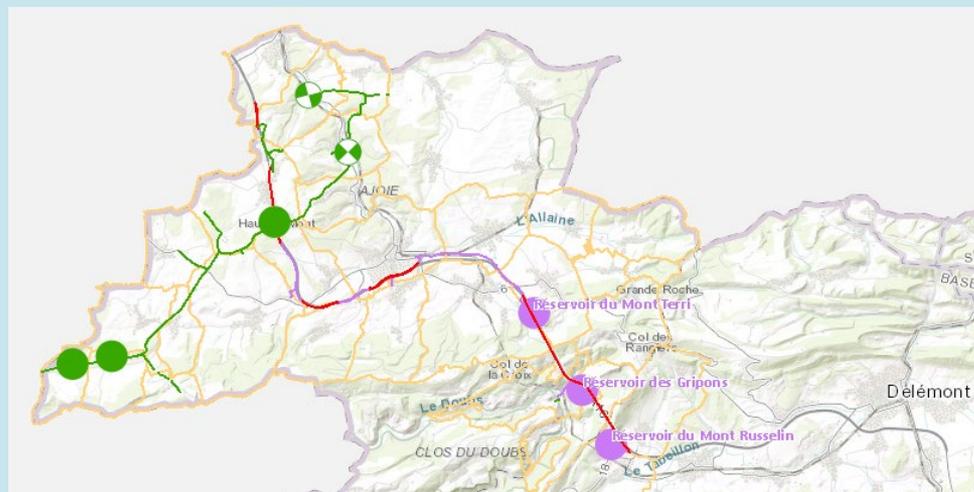


Merci de votre attention

SIDP
Rue d'Airmont 7
CH - 2900 Porrentruy
Tél. +41 32 466 88 81
secretariat@sidp.ch



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DISTRICT DE PORRENTROY



Assemblée du SIDP du 29 juin 2022

8. Eau : Interconnexion interdistrict et connexion Baroche

Coeuve, Halle polyvalente

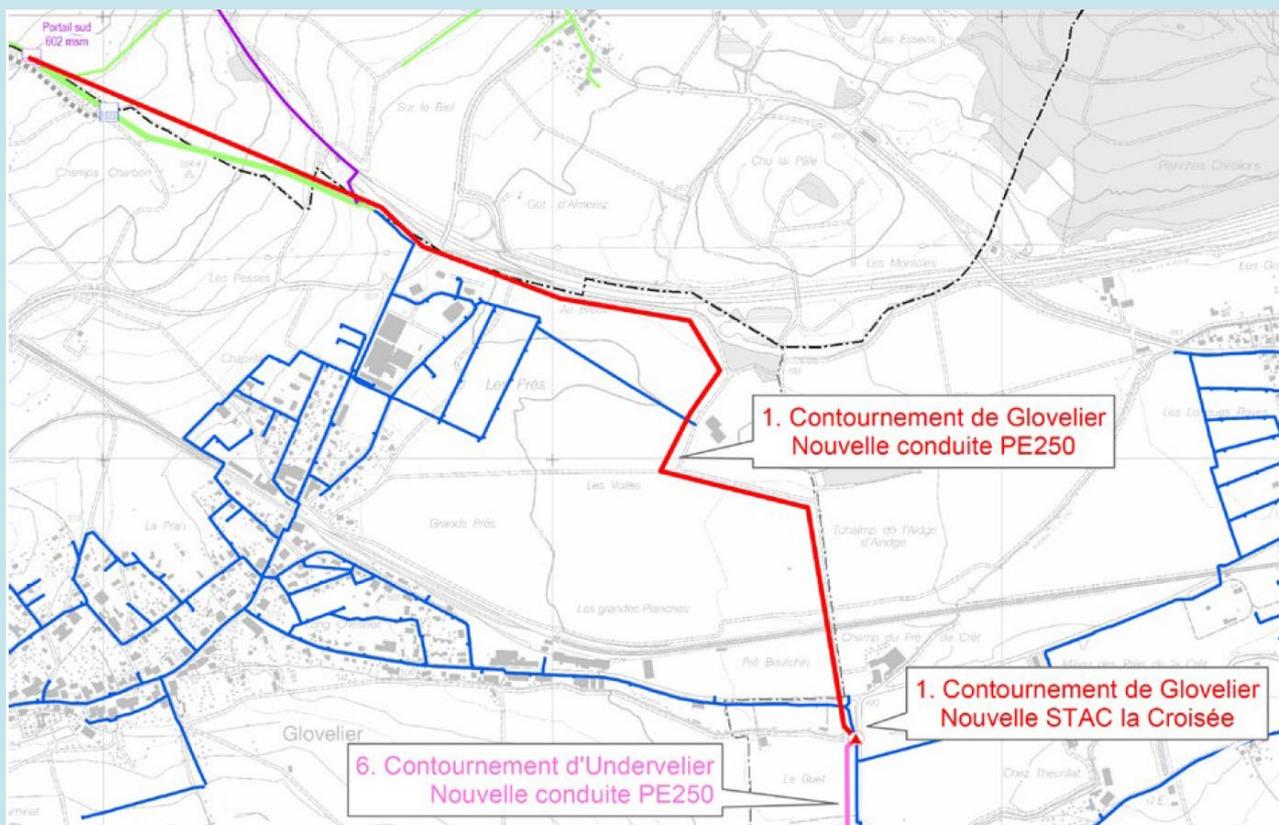


Réseau d'eau potable A16

- a) Interconnexion interdistrict
- b) Connexion de La Baroche

a) Interconnexion interdistrict

- Lors de l'assemblée du SIDP du 15 décembre 2021, vous avez été informé qu'une étude suprarégionale était en cours avec comme mesure principale une opportunité d'interconnexion des réseaux d'eau de la commune de Haute-Sorne et du SidP dans le secteur de Glovelier.





a) Interconnexion interdistrict

- L'étude préliminaire est maintenant terminée et le coût d'interconnexion des réseaux a été estimé à environ CHF 1'995'000.-.
- Pour rappel, ce projet d'interconnexion offrirait au district de Porrentruy une opportunité de garantir une alimentation en eau en quantité pour les 4 prochaines décennies voir plus sachant qu'en période de fort étiage notre district laisse apparaître des faiblesses en ressource d'eau potable. De plus, cette interconnexion permettrait d'améliorer le renouvellement de l'eau dans les conduites du tunnel du Mont-Russelin.
- Avant d'aller plus loin, une demande de subvention a été adressée au canton et une séance avec les autorités cantonales est planifiées après les vacances d'été lors de laquelle le taux de subventionnement devrait être défini.



b) Connexion de La Baroche

- Pour rappel, lors de l'assemblée du 15 décembre 2021, nous vous avons informé que la commune de La Baroche est la dernière commune du district n'étant pas encore raccordée (directement ou indirectement) au réseau d'eau potable du SidP et doit faire face régulièrement à des pénuries d'eau en période d'étiage.
- Un mandat a été confié par la commune de La Baroche en collaboration avec le SidP pour établir un avant-projet de raccordement direct ou indirect.
- Le résultat de cette étude a démontré que la solution la plus rationnelle consiste au raccordement du réseau d'eau de la commune de La Baroche sur la conduite de l'Ante à Charmoille, appartenant à la Municipalité de Porrentruy.
- La raison principale en est le coût qui est estimé à ce jour à CHF 290'500.- (+/-15%), beaucoup plus bas qu'une interconnexion sur le réseau du SidP très éloigné.



b) Connexion de La Baroche

- Suite à ce constat, plusieurs séances tripartites (commune de La Baroche, Municipalité de Porrentruy et SidP) se sont tenues pour clarifier les détails techniques et administratifs de cette solution.
- La proposition finale convenue entre les 3 entités consiste à :
 - Interconnecter les réseaux d'eau de La Baroche et Porrentruy à Charmoille en construisant une chambre.
 - Prélever de l'eau sur la conduite de l'Ante pour fournir La Baroche en période d'étiage.
 - Réinjecter l'équivalent de l'eau prélevé sur la conduite de l'Ante à Charmoille par le biais de la chambre d'interconnexion des réseaux d'eau du SidP et de Porrentruy située vers la patinoire pour arriver à un bilan annuel équivalent à zéro entre le SidP et Porrentruy.
 - Compte tenu de ce qui précède, c'est le SidP qui facturera à la commune de La Baroche l'eau prélevée à Charmoille sur la conduite de l'Ante.



b) Connexion de La Baroche

- Une convention pour régler les points mentionnés précédemment ainsi que les notions de propriétés et d'entretien est en circulation auprès des 3 partenaires.
- Le SidP devenant ensuite propriétaire de la chambre d'interconnexion et du compteur au même titre que les raccordements des autres communes du district, une participation financière forfaitaire de CHF 20'000.- aux coûts totaux du raccordement a été proposée par le comité du SidP.



Merci de votre attention

SIDP
Rue d'Airmont 7
CH - 2900 Porrentruy
Tél. +41 32 466 88 81
secretariat@sidp.ch